

1<sup>er</sup> février 2021. A l'attention du commissaire-enquêteur

**Objet : observations sur le dossier constituant l'enquête publique en vue du projet d'exploitation par la société ESQUIOM d'une carrière pour produire des granulats et stocker des déchets, sur la commune de Montréal (formulées le 1<sup>er</sup> février 2021 par Mathieu Barthaux et Constance Barthaux, née Corbier, propriétaires au 32 Grande Rue, Montréal, 89420.) Vous priant de verser cette lettre au dossier mis en ligne sur le site pertinent de la Préfecture de l'Yonne, conformément aux dispositions prévues dans le cadre de l'enquête publique.**

Après avoir pris connaissance du dossier mis à disposition relatif à l'enquête publique en objet, nous souhaitons vous faire part de nos observations suivantes.

1. Le dossier d'étude d'impact sur l'environnement, réalisé par Tecta: les réponses, apportées par l'exploitant présumé, ne couvrent pas de manière satisfaisante l'ensemble des problèmes relevés. En outre, il nous semble que certains risques ou menaces ne sont pas considérés, ou de façon trop partielle.
  - 1.1. Impact sur la biodiversité, notamment remarquable** (rainette verte, différentes espèces de chauve-souris, Grand-Duc, nombreux oiseaux, dont certains nicheurs, etc.) : si le diagnostic apparaît clair et approfondi, **les mesures d'ERC (éviter-réduire-compenser) proposées apparaissent insuffisantes, au regard du dérangement permanent que causeront les activités** d'extraction et de transport (bruit, pollution, production de poussière, etc. en permanence). **L'impact négatif sur la biodiversité demeurera important, et durable, avec probablement des effets de seuil qui conduiront à la disparition de certaines espèces aujourd'hui présentes dans les écosystèmes, et ce non seulement sur le site d'exploitation mais sur toute la zone environnante qui constitue leur habitat.**
  - 1.2. Impact du changement climatique** : l'étude passe sous silence la prise en compte de la question du dérèglement climatique, et des mesures urgentes d'adaptation et d'atténuation, auxquelles nous invitent les engagements nationaux, qui se déclinent aux différentes échelles du territoire français, régions et départements. En particulier, la fréquence accrue des épisodes de sécheresse que connaît le territoire de Montréal ces dernières années et l'augmentation de leur durée (tendance qui devrait se maintenir dans le futur) nécessite d'anticiper et de s'y préparer. Or, le dossier fait l'impasse sur ce type de menaces : i) l'entreprise n'est guère rassurante quand elle annonce que pour éviter la propagation de poussières, elle aura recours à l'eau qui serait stockée dans des citernes (eau de pluie donc)... **qu'advient-il si l'eau stockée ne suffit pas aux besoins annuels, notamment en été, quand le risque de dispersion des poussières fines est accru ?** ii) **aucun calcul des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des activités (extraction, concassage... via groupe électrogène (énergie fossile), et transport).**
  - 1.3. Impact paysager** : jugé fort (rouge) et impact du bruit : jugé fort (rouge) : or, aucune mesure convaincante n'est proposée ! **Ce sont là pourtant les deux points de préoccupation majeure !** Alors même que des édifices remarquables et classés sont en ligne de mire : collégiale, château de Monthelon, pont médiéval fragile et étroit qu'emprunteront les camions, etc. **le cadre et la qualité de vie des habitants de Montréal et des communes voisines, et des riverains de la route** où circuleront jusqu'à un camion toutes les 15 minutes, seront affectés de manière irréversible : **Bruit fort et**

continu (tir de mines mensuels, extraction et concassage à longueur de journée, circulation plus que doublée sur la départementale qui traverse le village,...) ; vibrations pouvant accroître le **risque de fissurations des bâtiments déjà fragilisés** par la sécheresse récurrente ; pollution notamment à l'oxyde d'azote ; **risque accru d'accidents de la route et impact sur la santé des enfants** circulant autour de l'école à Montréal, le long de la route départementale, dans la ferme école de St Jean, et lors des visites scolaires et activités culturelles autour du lieu/résidence d'artistes du château de Monthelon (situé seulement à 300 m de la carrière !).

**1.4. Gestion des poussières : IMPACT FORT et INCONTROLE des poussières** issues des activités d'extraction/concassage/cribleage du granulat calcaire, et de son transport par camions, même bâchés : le dossier ne présente aucune garantie que l'exploitant puisse maîtriser ce point dont les meilleurs géologues soulignent la difficulté. Le dépôt de fines particules de poussière autour du site, sur la végétation, le paysage, les habitations, aura un impact paysager désastreux sur l'ensemble du bassin versant qui fait face au village de Montréal et dans sa vue depuis la collégiale. En particulier, l'étude souffre de ne pas s'être déroulée sur les 4 saisons (cf. point sur la sécheresse plus haut) et **ne prend pas en considération les épisodes de vent fort à violent**, le village de Montréal se situant dans un « couloir » de vent (cf récents passages de « tornades » et dégâts sur les arbres autour du Serein). Or le vent est un facteur majeur dispersion des poussières.

**1.5. Gestion des déchets : le dossier ne donne pas d'information sur leur origine ni sur le trajet que cela impliquera pour leur transport : pour les déchets qui seront stockés : où seront-ils pris ? quantité ? fréquence ? pour ceux qui seront évacués (les « non inertes ») : vers où ? en quelle quantité ? etc...** vraisemblablement les camions ne seront pas toujours ceux qui évacueront les granulats produits (donc impact trafic sous-estimé).

**1.6. Impacts cumulés :** cela n'est pas traité de façon satisfaisante dans le dossier : la carrière se situe dans un bois communal, pour l'instant paisible et offrant à la vue des habitants - de Montréal, du château/résidence d'artistes de Monthelon et des communes environnantes - l'aspect d'un bois même si les essences sont encore jeunes et pas forcément d'espèces « nobles », un territoire habité par des oiseaux et une faune qui trouve là un milieu favorable à sa vie. Les impacts cumulés de l'exploitation de cette carrière, avec toutes les nuisances évoquées, non seulement sur les écosystèmes et l'environnement, le paysage, le cadre et la tranquillité du lieu ne seront pas compensés.

2. Au-delà de l'étude d'impact sur l'environnement, il nous semble que **d'autres évaluations d'impact devraient compléter l'analyse**. Notamment, **l'impact sur le patrimoine, et le tourisme** de nature et de culture (à signaler que la carrière se situe juste sur le sentier de randonnée (GR) qui relie, en passant par Montréal, deux sites patrimoine mondiaux de l'humanité : l'abbaye de Fontenay à celle de Vézelay.) Pour cela nous recommandons :

**2.1.** A minima de solliciter à nouveau l'avis de la MREA (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) qui n'a pas remis d'avis dans le délai imparti de deux mois (mais la situation liée à la crise sanitaire et aux périodes de confinement peut sans doute expliquer ce silence).

**2.2.** De consulter les autorités compétentes sur la gestion du patrimoine culturel (quel impact sur les sites et monuments classés).